



## Nouvelles judiciaires

**EN BREF** ■ Violences conjugales : de plus en plus de condamnations ... La justice face aux pouvoirs surnaturels ... La Halde souhaite étendre ses pouvoirs d'enquête ... Les maisons d'enchères assignent eBay en justice ... Un site de paris en ligne condamné pour contrefaçon.

### Violences conjugales : de plus en plus de condamnations

La loi du 10 août 2007 qui a instauré des peines planchers en cas de récidive a déjà donné lieu à plus de 800 condamnations pour des violences conjugales. "Le nombre de condamnations pour des crimes ou délits en matière de violences intra-familiales est passé de près de 5 000 en 1996 à 12 000 en 2006", a indiqué la ministre de la Justice, Rachida Dati. Elle a souligné que l'emprisonnement était "la peine la plus prononcée en matière de violences entre conjoints et concubins" et que "les emprisonnements fermes étaient en augmentation". Elle a assuré que les femmes victimes de violences allaient bénéficier de la création d'un juge délégué aux victimes "installé dans chaque TGI à compter du mois de janvier 2008". Valérie Létard, secrétaire d'État à la Solidarité, a récemment lancé un plan sur trois ans (2008-2011) de lutte contre les violences faites aux femmes, doté de dix millions d'euros pour 2008, qui renforce notamment l'accompagnement et la protection des victimes.

### La justice face aux pouvoirs surnaturels

La justice sénégalaise a prononcé à Ziguinchor (sud) une relaxe et une condamnation à trois mois de prison ferme dans le procès dit des "rétrécisseurs de sexe" concernant deux hommes accusés d'avoir fait réduire par magie les attributs sexuels de onze personnes. Les deux prévenus, un Sénégalais et un Guinéen, ont comparu devant le tribunal régional de la ville, suite à une plainte des onze victimes supposées, qui les accusaient d'avoir rétréci leurs attributs sexuels en leur serrant la main, par des pouvoirs magiques. Le Parquet avait requis six mois de prison ferme contre les deux hommes pour les deux délits. Il n'a pas été suivi par le tribunal, qui a relaxé le Sénégalais. Le Guinéen a également été relaxé pour le délit d'"association de malfaiteurs", mais condamné à trois mois de prison ferme pour celui de "charlatanisme". Les plaignants avaient expliqué qu'une fois "le sexe rétréci", un complice intervenait auprès de la proie pour lui faire constater le forfait et lui promettre

une restitution de ses attributs moyennant rémunération. En Casamance, région enclavée entre la Gambie et la Guinée-Bissau, de nombreux habitants ont conservé leurs croyances ancestrales animistes qui laissent une place importante au surnaturel.

### La Halde souhaite étendre ses pouvoirs d'enquête

La Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde) souhaite avoir des "moyens d'enquête" supplémentaires afin de lutter contre les discriminations, a indiqué son président, Louis Schweitzer. Les agents assermentés de la Halde, qui sont habilités à enquêter sur le terrain, et à exiger des documents, doivent toutefois avertir les entreprises de leur visite. La Halde voudrait que "ces contraintes soient allégées". Elle souhaite en outre que le testing puisse plus facilement servir de preuve lors d'un procès, car "il est très difficile de faire preuve devant un tribunal, il y a mille raisons de refuser un emploi ou un logement sur des cas particuliers". La Halde a effectué